

505LN181/9

4973

(1943)

A

V. D.4562 - Représentation des Econo-
mats au Comité d'Organisation du
Commerce.

Organisation du ravitaillement des cheminots -
Création d'un Comité Consultatif du ravitaillement
du personnel de la S.N.C.F.

Arrêté 28. 1.43
Notification 8. 2.42

Organisation du ravitaillement des cheminots -
Création d'un Comité Consultatif du ravitaillement du personnel de la S.N.C.F.

4973
PARIS, le 8 février 1943

Direction des Chemins de fer

Service de la Main-d'oeuvre

Le Ministre

AD/SN I5I

à M.le Président du C.A. de la S.N.C.F.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation de l'arrêté du 28 janvier 1943 relatif à la création d'un Comité consultatif du Ravitaillement du personnel de la S.N.C.F.

(s) MORANE

S.E. à l'Agriculture et
au Ravitaillement
(Cabinet)

S.E. à la Production
Industrielle et aux Communi-
cations (Cabinet)

ARRÊTÉ

relatif à la création d'un Comité consultatif du
Ravitaillement du Personnel de la S.N.C.F.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux
Communications

Arrêtent :

ART. 1er - Il est constitué un Comité consultatif chargé de co-
ordonner l'étude des questions relatives à l'approvisionnement des
cantines, économats, coopératives et autres organismes de ravitail-
lement du personnel de la S.N.C.F.

ART. 2. - Font partie du Comité :

MM. BILLET, Secrétaire Général à la Consommation
HAMELIN, Directeur de la Distribution & de la Consomma-
tion
MORANE, Directeur des Chemins de fer
FELIPPI, Secrétaire Général de la S.N.C.F.
BARTH, Directeur du Personnel de la S.N.C.F.
LIAUD, Secrétaire général de la Fédération des
Cheminots.

ART. 3. - Le Secrétaire Général à la Consommation et le Secrétaire
Général des Travaux et des Transports sont chargés de l'exécution
du présent arrêté.

(s) BICHELONNE

Fait à Paris le 28/I/1943
Le Directeur du Cabinet : WILLIER